

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2016/2017

Numéro de séance : 2016/04

Date de convocation : 27/03/2017

Présidence de : M. RIETTE

Quorum : 13

Nombre des présents : 17

Nombre d'absents excusés : 4

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Page	Numéro d'acte	Désignation des pièces jointes
I - <u>Fonctionnement</u> :	3		
- approbation du PV n°3 du CA du 31 janvier 2017			
- point diagnostic sécurité (pour information)			
- <u>Conventions</u> : adhésion au groupement d'achats – carnets de correspondance - pour vote	3	29	
II – <u>Budgétaire et financière</u> :	4 à 11		
- Compte financier - pour vote (ANT)	4	30	
- Affectation du résultat – pour vote (ANT)	10	28	
- DBM : subvention fonds sociaux, projet radio, bourses départementales, reliquats 2016 (pour information)	11	31	
- Prélèvements sur réserve – pour vote (ANT)			
III – <u>Action éducatrice</u> :	12		
- Organisation épreuve orale du DNB (pour information)	12	27	
VI – <u>Affaires diverses</u> :	13 à 14		

Signatures

Le Président

Le Secrétaire

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 27/03/2017

Qualité	Titulaires		P	A	E	Suppléants	P	A	E
Equipe de direction de l'établissement	RIETTE Pascal QUENTIN Sandrine PATTE Güdrün LEGROS Nicolas	Principal Adjointe CPE Gestionnaire	X X X	 X		BEAUSSART Anna		X	
Représentant de la collectivité de rattachement	FLAMBARD Jean-Pierre PARIS Micheline	Cons. Dépt. Cons. Dépt.		X	X	COUREL Francis HAKI Marie-Claire			
Représentant de la commune (groupement de communes)	PREVOST-GODON Nicole	Adjointe au maire	X						
Personnalité qualifiée	LUTZ François	Ingénieur retraité		X					
Personnels enseignants	GRANDSIRE Isabelle BLONDEL Frédérique POIGNANT Frédéric TIHY Arnaud HACOUT Rachel CHARON Marie-france		X X X X		X X	GRANDSIRE Thomas MAHE Yann FIMA Alice DINE Jean-Louis NAJAC Stéphanie GERARD Yanne	X X		
ATOSS	LEROY Renée TIENNOT Rachel	Adj. Adm. Infirmière	X X			ROSALIE Sandrine			
Parents d'élèves	LIBERGE David DORE Laurence GOUJON Sylvie LE MOAL Aurélie PANCHOUT Angélique PREVOST Vanessa	A.P.E.C.	X X X		 X X X	TARRISSE Stéphanie VATIN Jérôme CAENS Sophie GROULT Géraldine LIENARD Roselyne VIGNET Maud		X	
Elèves	LECESNE Line PENNEROUX Mathilde			X	X	VERDASCA Marine TUCKER Anna	X		

Total : 17

RUBRIQUE I. FONCTIONNEMENT

La convocation a été envoyée aux membres du C.A. le **14/03/2017**.

16 membres sont présents à l'ouverture de la séance.

Le quorum étant atteint, M. Riette ouvre la séance à 17H07

M. Riette informe les membres du CA de la présence de M. Marmol, agent comptable du lycée Risle Seine à PONT-AUDEMER et de M. Delabrière, représentant de la communauté des communes, responsable transports scolaires en tant qu'invités.

M. Riette donne lecture de l'ordre du jour

M. Liberge, représentant des parents d'élèves accepte d'être secrétaire de séance..

Approbation du PV du CA n°2016/03 du 31/01/2017 :

Le PV ne faisant l'objet d'aucune remarque il est adopté à l'unanimité :

Votants : 16 pour : 16 - contre : 0 - abstention : 0

point diagnostic sécurité (pour information)

M. Riette fait une rapide présentation du diagnostic sécurité qui a été mis à jour le mois dernier. Il insiste sur la conclusion du rapport concernant la sécurité aux abords du collège : demande d'une surveillance accrue de la gendarmerie compte tenu des problèmes de circulation des deux roues et du coin fumeur dans l'abribus. Une question diverse est posée sur ce sujet sur laquelle M. Riette reviendra en fin de conseil.

Conventions : adhésion au groupement d'achats (carnets de correspondance) – ANT n° 29

M. LEGROS informe l'auditoire que le Département ne prend plus en charge depuis l'année 2015/2016 les dépenses de carnets de correspondance des collèges. Ces dépenses doivent, selon la répartition des compétences entre les collectivités et l'Etat, être prises en charge par L'Etat donc le rectorat.

Le rectorat n'ayant pas attribué de crédits supplémentaires pour cette dépense, nous devons financer chaque année les carnets sur la subvention BOP 141, habituellement utilisée pour les manuels scolaires mais qui peut aussi servir pour les carnets de correspondance. La répartition des crédits globalisés est votée en CA.

Les établissements de l'Eure se sont donc regroupés dans le cadre du groupement d'achat pour obtenir des carnets de correspondance au meilleur coût.

Nous vous demandons donc d'adhérer à ce groupement d'achat pour l'achat de carnets de correspondance afin de bénéficier du meilleur tarif.

Seules les quatre pages de couverture sont personnalisables ainsi que le nombre de pages souhaitées pour le Règlement intérieur (12 ou 16 pages), le reste sera commun et non personnalisable. A savoir que si nous décidons de personnaliser ces quatre pages, il y aura un coût supplémentaire non connu à ce jour.

M. Riette précise que le personnel enseignant reste attaché à la version papier. Cela représente une sécurité pour contrôler les sorties.

Votants : 16 pour : 16 - contre : 0 - abstention : 0

Compte financier (ANT) n° 30**Rapport de Gestion -
Compte Financier 2016****PRESENTATION**

Le rapport du compte financier permet de réaliser un bilan de gestion et financier de l'année civile écoulée. Une première partie est consacrée à la gestion proprement dite qui rend compte des différences entre les dépenses et les recettes prévisionnelles (le budget initial), avec les dépenses et les recettes réelles. Tous les écarts importants entre le prévisionnel et le réel sont évoqués et expliqués. Nous dégagons aussi des tendances et des évolutions sur plusieurs années, notamment à l'aide de statistiques. Le Compte financier permet enfin de dégager un résultat qui est intégré en plus, ou en moins, aux réserves de l'établissement.

Une deuxième partie est consacrée à l'analyse financière de l'établissement, particulièrement aux réserves financières de l'établissement et la trésorerie.

Les LOCAUX

Le collège de Beuzeville est un établissement de 2ème catégorie d'une capacité de 600 élèves et 550 demi-pensionnaires. Il a été construit en 1970, restructuré en 2001 et agrandi en 2016.

Enfin, le collège dispose de trois logements de fonction, il doit en assurer l'entretien et la gestion des occupations.

Les EFFECTIFS

En l'espace de deux ans, le nombre de demi-pensionnaire a augmenté de plus de 70 élèves pour arriver à un effectif de 440 élèves demi-pensionnaires à la rentrée 2016

ORGANISATION DE LA GESTION

L'établissement est doté de deux postes à temps plein, un Adjoint-Gestionnaire (Attaché administratif) et une secrétaire d'intendance (adjoint administratif)

L'agence comptable, située au lycée Risle-Seine de Pont-Audemer, a en charge la comptabilité générale du collège ainsi que 4 autres établissements.

Le collège dispose de 9 personnels techniques titulaires employés par le Conseil Départemental de l'Eure pour le fonctionnement de la restauration, l'entretien, la maintenance des bâtiments et l'accueil. Le Conseil Départemental finance pour le moment trois contrats aidés supplémentaires.

Le service restauration fonctionne 4 jours par semaine. Un chef cuisinier, un cuisinier et une aide cuisine composent actuellement l'équipe de cuisine. La restauration est organisée en régie directe, l'intendance assure la gestion administrative et financière, notamment la facturation aux familles, la vente des tickets repas et les bourses.

Budget et recettes

Le budget est composé de 3 services généraux : « Activités Pédagogiques », « Administration et Logistique » et « Vie de l'élève ». Ces services fonctionnent avec la dotation de fonctionnement attribuée chaque année par le Conseil Départemental.

Il existe deux services spéciaux, le service « Restauration et hébergement », financé par les familles d'élèves demi-pensionnaires, et le service « Bourses nationales » financé par l'inspection académique.

LES RECETTES

L'établissement fonctionne grâce à la dotation de fonctionnement, des subventions dites « fléchées », le financement des familles et des recettes exceptionnelles.

1) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Elle a été de 100 585 € en 2016

□ Evolution de la dotation depuis 2011 :

2011 : 97 782

2012 : 99 299

2013 : 102 732 €

2014 : 100 555 €

2015 : 100 549 €

2016 : 100 585 €

Mme Charon observe que la subvention est stable mais que le nombre d'élèves est en augmentation.

Il est répondu que le CD fonctionne par palier et que la dotation de 2017 est bien plus conséquente + de 120000 € à cause aussi de l'agrandissement

La dotation est librement répartie par l'établissement entre les différentes dépenses du collège. A la fin de l'exercice, si les dépenses d'un service sont inférieures aux prévisions budgétaires, les réserves augmentent de ce montant.

Si les dépenses d'un service sont supérieures aux prévisions budgétaires, il est nécessaire de réaliser un prélèvement sur les réserves de l'établissement pour équilibrer le budget.

La dotation de fonctionnement est répartie entre le service « Activités Pédagogiques » et « Administration et logistique ».

2) Les subventions fléchées

Les subventions fléchées sont attribuées pour une dépense précise (ex : dépenses informatiques). Ces subventions sont généralement attribuées sur dossier par différents organismes (ex : Conseil Départemental, Agence Régionale de Santé, Office Franco-Allemand de la Jeunesse, etc.)

Les excédents sur une année ne tombent pas dans les réserves comme la dotation de fonctionnement, ils sont reconduits pour l'exercice suivant sur la même dépense, c'est ce qu'on appelle « le reliquat ».

3) Le financement des familles

Les familles financent quasi-intégralement le service restauration, ainsi que les voyages scolaires (exception faite de la part accompagnateur financé sur le budget)

4) Recettes exceptionnelles

Les recettes diverses sont principalement le remboursement par les élèves pour les pertes de carnets de correspondance et les dégradations de livres des manuels scolaires.

En 2016, la location d'un logement de fonction pour quatre mois a permis une recette supplémentaire de 2 200 €. Un montant de 396.18 € a été versé pour les charges du logement.

Le Département de l'Eure travaille actuellement à une redéfinition de la gestion des logements de fonction avec des adaptations qui pourraient avoir un impact sur les prochains budgets. Les recettes des logements loués pourraient être reversées directement au Département.

M. Riette précise que cela devrait servir pour une moitié à l'entretien des logements de fonction et pour l'autre moitié pour subventionner les projets pédagogiques.

Un don du Foyer Social Educatif de 2 000 € a été versé pour aider le financement de l'action « Collège au cinéma ». Un don de L'APEC de 4030.10 € a été versé au profit d'un projet de visite de Paris, pour aider au financement des voyages à Londres et à Madrid.

Bilan de l'exercice 2016

Services généraux (hors amortissement)	+ 7 457.49 €
Restauration (hors stock)	+ 10 894.84 €
Amortissement (opération)	- 480.55 €
Variation de stock (opération)	+ 8308.66€
Variation des réserves :	+ 18 351.72€

Activités Pédagogiques

Le service « Activités pédagogiques » du budget comprend quatre domaines : le CDI, les projets pédagogiques et les voyages scolaires, les disciplines, divers.

1. LE CDI

En 2016, 2600.80 € ont été dépensés par le CDI pour 2 550.00 € prévus au budget initial. Les dépenses sont globalement réparties en deux types : les dépenses pour la bibliothèque des élèves (livres, bandes dessinées, etc.) et les abonnements aux périodiques.

2. LES PROJETS PEDAGOGIQUES ET LES VOYAGES

Le collège a dépensé 18 912 € sur son budget pour les projets pédagogiques et les voyages en 2016. Le budget initial prévoyait une dépense 21 868 €.

Les dépenses ont été globalement moindres que les prévisions.

- Il n'y a pas eu d'utilisation de bus pour la visite de lycées.
- Piscine : Nous avons eu un transporteur aux tarifs avantageux tout au long de l'année et des séances à demi-tarif.
- Espagne : un accompagnateur a été pris en charge par l'APEC.
- Collège au cinéma : une séance fin 2015 a été décalée début 2016, il y a donc eu une séance supplémentaire sur l'année civile.
- Projet divers (recettes du loyer) : Achat de matériel pédagogique pour la technologie, la musique, les sciences-physiques, le CDI et le dispositif ULIS.
- Projet divers : crédits utilisés pour la musique.

Reliquats : OFAJ : 525.29 € ; Sport : 2143.02 € ; DP3 : 793.50 € ; ARS : 360 € ; MILDT : 200 € Reliquat actions voyages : 1429.42 €

3. LES DISCIPLINES

Le collège a dépensé 4894.39 € sur son budget pour les différentes disciplines en 2016. Le budget initial prévoyait une dépense 5 330 €. Les dépenses disciplinaires sont respectées.

Cette année pour compléter l'enveloppe disciplinaire de technologie, les reliquats de subvention sport ont été utilisés pour acheter l'équipement d'EPS.

3. PEDAGOGIE DIVERS

Le montant de la subvention « BOP » pour 2016 a été de 27 815 €. Cette subvention est utilisée pour l'achat de manuels scolaires, les droits de reprographie et les carnets de correspondance. Il est possible aussi de financer du matériel informatique pour l'enseignant TICE. La subvention a permis de renouveler la moitié des manuels scolaires, il nous reste un reliquat pour les manuels scolaires d'un montant de 5 383.34 € que nous pourrions réutiliser l'année prochaine pour financer le reste des manuels scolaires.

Evolution de la Subventions « BOP 141 » depuis 2010 :

2010 :	7249.00 €	
2011 :	6306.00 €	
2012 :	5510.00 €	
2013 :	5271.00 €	
2014 :	2168,00 €	
2015 :	2488,00 €	
2016 :	27 815,00 €	
Reliquats : Informatique TICE :	111,69 € ; BOP 141 :	5383.34 €

ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE

Le service « Administration et logistique » du budget comprend trois domaines : La viabilisation, l'entretien et la logistique.

1. VIABILISATION

Le Conseil Général détermine les dépenses prévisionnelles de la viabilisation du collège en réalisant la moyenne des dépenses des 3 précédentes années.

Les dépenses d'électricité sont en légère hausse par rapport aux prévisions, malgré le changement de fournisseur d'électricité. Cela peut s'expliquer par l'utilisation du nouveau bâtiment en novembre et décembre.

Les dépenses de chauffage sont en baisse, cela s'explique par la destruction du bâtiment « Langues » au mois d'avril en sachant que les consommations de chauffage de l'extension ne seront comptabilisées qu'à compter de juin 2017 (fin de saison de chauffe). Par ailleurs, l'année 2016 a été chaude (+0.5 ° C en France en 2016).

Le syndicat des eaux de Beuzeville a revu entièrement sa facturation qui conduit à un décalage de la facturation de l'année 2016 sur l'année 2017 d'environ 1500 € pour le traitement des eaux usées.

2. DEPENSES D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE

Il y a eu un peu moins de pannes ou de travaux de maintenance que les années précédentes.

Des économies importantes ont pu être réalisées en renouvelant les produits d'entretien. Nous avons une marge pour acheter de nouveaux produits pour la nouvelle cuisine et acheter du nouveau matériel d'entretien.

3. DEPENSES DE LOGISTIQUE

Les coûts d'affranchissement augmentent ce qui s'explique par le nombre de courriers en augmentation et le coût croissant de l'affranchissement.

Les frais de papier sont moins élevés que prévus, ce qui s'explique en 2016 par un tarif avantageux du papier.

RESTAURATION

1. RECETTES

Les recettes des familles ont été plus importantes que prévues, en cause l'augmentation du nombre de demi-pensionnaires (+ 35) à la rentrée 2016, et la hausse du coût unitaire du repas de 3.10 € à 3.15 €. En l'espace de deux ans, nous avons compté 70 élèves demi-pensionnaires supplémentaires.

On note cependant une baisse de l'usage de la restauration par les personnels du collège.

Les recettes diverses correspondant aux ventes de repas en dehors des forfaits ou de la comptabilité des tickets repas (exemple : visite des CM2).

Un versement de la subvention France AGRIMER a été décalé à l'année 2017.

□ Evolution des recettes issues des familles depuis 2011 :

2011 : 151 179.84 €
2012 : 159 174.40 €
2013 : 159 735.20 €
2014 : 163 750,40 €
2015 : 161 749.50 €
2016 : 179 420.85 €

□ Evolution des recettes des tickets repas depuis 2011 :

2011 : 11 620.80 €
2012 : 10 801.80 €
2013 : 14 185.80 €
2014 : 13 675,82 €
2015 : 12 746,30 €
2016 : 11 862,00 €

2. DEPENSES

La dépense de nourriture a été très bien maîtrisée par les chefs cuisiniers successifs. Il sera possible de prévoir un coût repas plus important pour les années à venir (en 2016 : 1,80)

La hausse des recettes a entraîné une hausse des charges (contribution service logistique, Fonds de rémunération des personnels, Fonds commun matériel)

Vie de l'élève

Le service « Vie de l'élève » intègre les aides accordées aux familles, les « fonds sociaux » financés par une subvention du rectorat. Cette subvention peut être utilisée pour les fonds sociaux ou encore le financement du C.E.S.C.

Evolution de la Subvention BOP 240 depuis 2010 :

2010 :	2 502,00 €
2011 :	2 005,00 €
2012 :	2 614,00 €
2013 :	1 450,00 €
2014 :	2 488,00 €
2015 :	2 947.30 €
2016 :	5032.00 €
2017 :	4456.00 €

Sur la subvention 2016 de 5032 €, un montant de 1006.40 € a été ventilé pour des actions C.E.S.C.
Nous avons reçu par ailleurs une subvention de 442 € au titre du projet Club santé/citoyenneté.

En 2016, la commission fonds social s'est réunie à six reprises. 3539.15 euros ont été dépensés pour aider 18 élèves dont les familles sont en difficultés financières. Les aides concernent le financement des factures de demi-pension, des voyages scolaires et l'aide au financement du transport scolaire pour une élève.

□ Evolution de la dépense « Fonds social » depuis 2006 :

2006	4281.15 €
2007	4547.56 €
2008	4374.14 €
2009	5172.51 €
2010	5358.06 €
2011	6248.06 €
2012	1712.64 €
2013	2073.86 €
2014	2362.21 €
2015	2947.30 €
2016	3539.15 €

Reliquat : Fonds social : 7417,60 € ; C.E.S.C : 1 381,20 €

BOURSES NATIONALES

Le service spécial « Bourses nationales » comprend le financement des bourses des collèges aux élèves boursiers et les remises de principes. Le financement est intégralement pris en charge par l'inspection académique mais sa gestion est de la compétence du collège. Le montant des bourses est déduit des factures de cantine pour les demi-pensionnaires, pour les externes le montant est viré sur le compte des familles.

Une remise sur les factures de demi-pension est accordée si 3 enfants sont scolarisés dans un établissement scolaire, c'est la remise dite « de principe ». En 2016, 881.02 € ont été reversés aux familles pour les remises de principes. La remise de principe a été abrogée à la rentrée 2016.

Depuis la rentrée 2016 la bourse départementale de l'Eure est reversée directement aux établissements pour financer les créances de demi-pension. Cependant il n'y pas eu de versements sur l'année 2016.

Le nombre de boursiers est stable mais reste insuffisant. Cet indicateur est retenu pour la classification des établissements en zone rurale défavorisée.

□ Evolution du montant des bourses reversé aux familles depuis 2006 :

2006 : 18 377.04 €
2007 : 17 067.75 €
2008 : 19 708.30 €
2009 : 20 182.75 €
2010 : 21 197.04 €
2011 : 18 471.96 €
2012 : 18 580.16 €
2013 : 15 395.72 €
2014 : 14 788.39 €
2015 : 16 542.38 €
2016 : 16 956.38 €

□ Evolution du nombre de boursiers depuis 2010 :

2010/2011 : 119 élèves
2011/2012 : 106 élèves
2012/2013 : 112 élèves
2013/2014 : 99 élèves
2014/2015 : 109 élèves
2015/2016 : 100 élèves
2016/2017 : 99 élèves

Arrivée d'un nouveau membre : 17 membres présents

SECTION INVESTISSEMENT

La section d'investissement existe pour tout achat d'un bien supérieur à 800 € HT. Ces biens rentrent alors dans l'inventaire du collège et subissent un amortissement.

Le collège n'a pas réalisé d'investissement sur l'année 2016. Depuis l'année dernière, le Conseil Départemental nous demande de ne pas réaliser de dépenses d'investissement dans les collèges puisque contrairement aux établissements scolaires, le Département récupère la T.V.A. pour ces achats.

Analyse financière

Résultat de l'exercice (différences entre le total des recettes nettes et le total des dépenses nettes de la section de fonctionnement): + 26 180,44 € (contre – 3 538,29 € en 2015)

Le fonds de roulement :

Le fonds de roulement au 31/12/2016 s'établit à 73 862,09 € contre 47 201,10 € à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 26 660,99 € (contre – 4 357,57 € en 2015).

Il se décompose de la manière suivante :

- CAF (capacité d'autofinancement) : 59 740,54 € (41 388,21 € au 31/12/2015)
- Stock alimentaire : 14 121,55 € (5 812,89 € au 31/12/15)

Cela représente à peu près 66 jours de fonctionnement et permet à l'établissement de faire face à ses obligations dans l'attente du versement de la 1ère partie de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ainsi qu'au recouvrement des créances de demi-pension.

Un niveau minimum de fonds de roulement compris entre 30 et 60 jours de fonctionnement est généralement préconisé notamment en raison de l'importance du service de restauration et d'hébergement (décalage entre les charges liées à son exploitation et le recouvrement des créances) ainsi que le fait que la DGF n'est versée traditionnellement que fin janvier/début février.

Le collège se situe donc dans la fourchette haute.

1/- Le besoin en fonds de roulement (BFdR) :

Il s'établit à – 37 882,54 €. Ceci s'explique par la présence de plusieurs reliquats de subventions non utilisées ainsi que l'encaissement d'avances pour voyages (Espagne).

2/ La trésorerie :

Elle s'élève à 111 744,63 € contre 88 922,17 € un an auparavant, un niveau confortable. Ceci est la conséquence de ce qui a été expliqué précédemment (BFdR).

3/ Le taux moyen de charges à payer :

Il s'agit des charges constatés sur l'exercice mais qui ne seront payées que sur le suivant (c'est le cas pour les factures non parvenues à la clôture de la période d'inventaire).

4/ Le taux de non recouvrement :

C'est le rapport entre les encaissements et les recettes constatées. En établissement scolaire, cela concerne essentiellement les créances de demi-pension. En ce qui concerne le Collège Jacques BREL, on peut constater que le taux de recouvrement est traditionnellement très bon (95 %).

On constate qu'au 31/12/15 le montant global des factures d'hébergement non recouvrées était 5 053,79 € contre 7 008,7 € un an auparavant.

La mise en place du prélèvement automatique ainsi que le versement des bourses départementales de l'Eure directement au collège permettent d'améliorer sensiblement l'efficacité du recouvrement des créances.

Les dossiers transmis à l'huissier pour recouvrement par voie contentieuse représentent quant à eux 5 123,83 € contre 3 517,23 €, en hausse sensible par rapport à l'exercice précédent (représente moins de 10 familles).

Vote pour ou sans réserve du compte financier 2016

Votants : 17 - pour : 16 - contre : 0 - abstention : 1

Affectation du résultat – pour vote (ANT) n° 28

Votants : 17 - pour : 17 - contre : 0 - abstention : 0

M.Legros propose aux membres du C.A. de voter pour affecter le résultat sur une réserve unique, donc ne pas distinguer réserves du service général et réserves restauration par exemple dans le cas d'un prélèvement.

DBM pour information - reliquats 2016 et subventions diverses– (ANT)

M. Legros détaille les reliquats de subvention des exercices antérieurs et les dernières subventions reçues qui intègrent le budget l'année 2017 en cours.

Reliquats des subventions fléchées de l'année 2016 pour 2017 :

Subvention Sport : 2143.02 €

Subvention orientation/ ex insertion : 793.50 €

Subvention Club santé ARS : 360 €

Subvention lutte contre les addictions MILDT : 200 €

Subvention BOP 141 (manuels scolaires, carnets, etc..) : 5383.34 €

Subvention Informatique TICE : 111,69 € (ouverture au budget 2017)

Dernières subventions reçues pour le budget 2017 :

Subvention PPEC (Classe artistique) : 3000,00 €

Subvention PDRE (projet Radio/LCE) : 2501,04 €

DBM pour vote –répartition de la subvention BOP 230 Vie de l'élève – AT n°31

M. Legros informe qu'une subvention BOP 230 de 4456 € nous a été accordée en décembre 2016. Les subventions BOP émanant du rectorat doivent être réparties au Conseil d'Administration par vote. La subvention BOP 230 « Vie de l'élève » permet de financer les fonds sociaux et le C.E.S.C. Le rectorat nous demande de choisir en priorité les fonds sociaux.

Proposition de répartition pour vote : 4456,00 € pour les fonds sociaux.

Les reliquats seraient alors de :

Reliquat fonds sociaux : 7417,60 €

Reliquat C.E.S.C : 1 381,20 €

Un professeur si l'utilisation des fonds sociaux est encadrée ?

M. Riette explique que des règles sont fixées par la commission et que seuls les dossiers instruits par l'AS sont étudiés.

M. Legros explique que les réserves de l'établissement sont trop importantes. Un établissement n'a pas vocation à thésauriser, il est important seulement de conserver une réserve minimale en cas d'urgence (viabilisation, dépenses imprévues, etc.). La dotation de fonctionnement attribuée par le Département sert au fonctionnement annuel d'un budget. Par rapport à la restauration, financée exclusivement par les familles des élèves demi-pensionnaires, et sachant que nous n'avons aucun moyen de modifier le coût du repas, l'argent doit alors servir à l'achat de nourriture.

Nous vous proposons donc un prélèvement sur réserve de :

11 000 € pour le service Restauration pour des dépenses de denrées supplémentaires pour l'année 2017, qui servira à acheter des produits de meilleurs qualités, et notamment des produits locaux, fermiers et biologiques. Nous proposerons aussi à terme un choix d'un deuxième plat. (service SRH)

3000 € pour le service activités pédagogiques pour tout projet et équipement pédagogiques à dépenser lors de l'année 2017. (service AP)

3000 € pour le service Administration et logistique pour financer la réalisation du Document unique (DUER), l'achat d'équipement pour le PPMS, l'achat complémentaire de vêtements de travail et d'équipements de sécurité pour les agents et pour l'amélioration de la maintenance des bâtiments. (Service ALO)

1500 € pour le service Vie de l'élève afin de financer de nouveaux équipement et jeux pour le nouveau foyer des élèves. (service VE)

Votants : 17 - pour : 17 - contre : 0 - abstention : 0

Départ de M. Marmol

Organisation épreuve orale du DNB (ANT du CE) – n° 27

Le chef d'établissement doit informer les membres du calendrier et des modalités l'oral du DNB

Date : vendredi 9 juin au collège de Beuzeville. Une convocation sera envoyée aux élèves

Choix du projet présenté : le choix du projet que le candidat souhaite présenter durant l'épreuve orale est transmis au chef d'établissement par les responsables légaux de l'élève, pour **le vendredi 19 Mai**. Ce choix précise l'intitulé et le contenu du projet réalisé ainsi que l'enseignement pratique interdisciplinaire et la thématique interdisciplinaire concernée ou, le cas échéant, le parcours éducatif retenu. Il mentionne aussi les disciplines d'enseignement impliquées. Le candidat fait également savoir s'il souhaite présenter son exposé en équipe (auquel cas les noms des coéquipiers sont mentionnés) ou s'il souhaite effectuer une partie de sa présentation dans une langue vivante étrangère ou régionale qui est alors précisée.

M. Riette précise qu'une réunion est prévue le jeudi 30 mars pour travailler sur la grille d'évaluation.

Composition des jurys de l'épreuve orale

Sur délégation du chef d'établissement, Mme Quentin établira la composition des jurys. Elle tiendra compte, pour ce faire, des dominantes des projets présentés. L'établissement suscitera autant que possible la représentation de toutes les disciplines dans ses jurys. Chaque jury est constitué d'au moins deux professeurs. Pour les candidats présentant un projet mené dans le cadre d'un enseignement pratique interdisciplinaire « Langues et cultures étrangères ou, le cas échéant, régionales » et qui souhaitent effectuer une partie de leur prestation dans une langue vivante étrangère ou régionale, Mme Quentin s'assure de la participation au jury d'un enseignant de la langue concernée.

Compte tenu de ces contraintes la journée sera banalisée et les cours seront suspendus.

Mme Quentin transmet aux membres du jury, **le 29 Mai**, une liste des candidats avec la date et l'horaire de leur épreuve. Cette liste précise aussi, pour chaque candidat évalué, l'intitulé et le contenu du projet réalisé ainsi que l'enseignement pratique interdisciplinaire et la thématique interdisciplinaire concernés ou, le cas échéant, le parcours éducatif retenu. Elle mentionne aussi les disciplines d'enseignement impliquées. La liste précise aussi, lorsque tel est le cas, le nom de tous les candidats qui se présentent conjointement ainsi que la langue retenue dans le cas d'un exposé intégrant l'usage d'une langue vivante étrangère ou régionale.

RUBRIQUE IV. ACTIONS DIVERSES

Questions diverses des professeurs :

Le nettoyage des tables n'a pas pu se faire régulièrement depuis l'ouverture du nouveau bâtiment. Est-ce dû à un manque de personnel ?

Il n'y a pas eu de nouveaux personnels techniques recrutés avec la construction du nouveau bâtiment, nous travaillons donc avec la même équipe pour beaucoup plus de surface. Lors d'une réunion avec le Département ces derniers ont précisé que les tables, en cas de manque de personnel, pouvaient être nettoyées moins régulièrement, par exemple uniquement pendant les permanences (vacances scolaires) au lieu d'une fois par semaine, ce que font donc désormais certains personnels. En réponse à cette question nous avons contacté la direction des collèges sur ce sujet, ils nous ont été répondu qu'il s'agit avant tout de prioriser les tâches en cas d'absences de personnel, donc, provisoirement. Ce point sera revu avec l'ensemble des agents lors d'une prochaine réunion, notamment avec l'arrivée d'un nouveau contrat d'avenir (39h semaine) à compter du 1^{er} avril.

M. Legros précise qu'il s'agit d'un contrat d'un an renouvelable 2 fois soit 3 ans

Une autre question est posée concernant le nettoyage du foyer.

M. Riette répond que, pour l'instant, le nettoyage du foyer relève des élèves, comme convenu par le Conseil des Collégiens mais qu'un gros nettoyage est néanmoins programmé pendant les petites vacances. Un point sera également fait avec les agents.

Pour pouvoir travailler correctement, les professeurs aimeraient un chauffage plus « efficace » en salle des professeurs. Des travaux sont-ils prévus rapidement ?

Ce problème est récurrent depuis plusieurs années et des réponses nous ont déjà été transmises : le problème serait dû à la disposition de la salle qui, avec deux portes donnant sur l'extérieur, est très difficilement chauffable.

Cependant nous avons recontacté à ce sujet le Département et le chauffagiste, il a été constaté que le réseau de chauffage de la salle des professeurs était en bout de réseau (après l'administration et le CDI). Par ailleurs Le Département a constaté que le nombre de radiateurs serait trop faible par rapport au volume de la pièce et sa disposition.

Il a donc été décidé de demander un devis pour l'installation de deux radiateurs supplémentaires. Depuis que le chauffage de l'ancienne cuisine a été coupé, un réseau et un programmeur est disponible, un devis a été demandé pour faire de la salle des professeurs un réseau à part.

Des travaux sont-ils prévus rapidement pour éviter les odeurs très désagréables dans les salles de sciences ?

Les problèmes d'odeur dans les salles de sciences sont apparus à la mise en service du nouveau bâtiment. Il y a des problèmes d'odeurs à plusieurs endroits dans la nouvelle cuisine. Aujourd'hui même les agents nous ont signalé que cela s'empirait et des toilettes du nouveau bâtiment étaient bouchées, nous avons aussitôt recontacté le chef de Chantier M. Méliand à ce sujet. Une entreprise est passée cet après-midi et a constaté qu'une canalisation était bien bouchée. Nous attendons le passage d'une entreprise pour déboucher la canalisation et nous informer sur l'origine du problème.

Il y aurait aussi un problème de siphons qui ne joueraient pas leur rôle. Une réunion avec l'ensemble des entreprises est prévue mercredi matin. M. Riette envisage de réunir une CHSCT si il n'y a pas d'améliorations dans les prochains jours.

Questions diverses des parents

Des parents ont informé l'APEC que, chaque matin et depuis plusieurs semaines, ils constatent un rassemblement de plusieurs jeunes autour de scooters, de motos ou de vélos devant l'entrée principale.

Ce rassemblement devient le jeu de courses de vitesse, de dérapages ou d'acrobaties sur les trottoirs, le tout se déroulant sur un fond musical bruyant émanant d'enceintes portatives posées sur le sol...

Ainsi, il devient dangereux de circuler normalement à pieds tant pour les enfants que pour les parents dans la mesure où ces engins slaloment autour de nous. Que compte faire le collège ?

M. Riette confirme les propos tenus. Depuis son arrivée en 2014, il a exigé que les collégiens rentrent dans l'enceinte du collège à 8h30. Le calme était revenu. Malheureusement d'autres élèves viennent à nouveau devant le collège. Certains font partis du collège d'autres non. M. Riette est déjà intervenu auprès d'eux. Le ton est monté rapidement et un jeune a provoqué M. Riette. Il en a rendu compte à la gendarmerie qui est venue 30 minutes après. Ce point a également été évoqué et souligné par M. Riette dans le rapport diagnostic sécurité établi avec la gendarmerie le 06 mars 2017. Il a demandé à ce que les gendarmes soient plus présents. Force est de constater que la situation n'a pas évolué à ce jour. M. Riette va réitérer sa demande. Il va également refaire « la police » mais il rappelle que cet exercice a ces limites. S'il peut interagir sur les élèves du collège, c'est plus compliqué pour les autres d'autant plus qu'ils sont sous un abri bus. Il se pose aussi la question du maintien de cet abri bus à cet endroit. Il propose d'en parler au Maire.

M. Riette rencontrera à nouveau les élèves du collège qui viennent en scooter et appellera la gendarmerie pour les élèves extérieurs au collège si nécessaire.

Une deuxième interrogation tourne autour du nombre de professeurs présents lors des conseils de classe.

Ce problème n'est pas nouveau et s'explique pour plusieurs raisons :

- Certains professeurs peuvent être convoqués la journée et ne pas être là le soir
- D'autres peuvent être au deuxième conseil de classe qui se déroule en même temps
- Certains professeurs ont quasiment toutes les classes et choisissent leur classe
- Enfin, il peut aussi y avoir des contraintes personnelles (réunion, etc)

Lors de l'élaboration des plannings, Mme Quentin est vigilante sur tous ces points.

Afin d'éviter le nombre restreint de professeurs à un conseil de classe, il avait été mentionné dans la charte des conseils de classe voté en janvier 2016, que les professeurs, qui ne pouvaient être présents, avertissent de préférence le professeur principal ou en deuxième lieu le président du conseil de classe afin qu'ils s'organisent en conséquence. Nous constatons que certains le font mais pas tous. Nous rappellerons donc la règle à tout le monde afin d'avoir un équilibre lors des conseils de classe.

M. Riette n'envisage pas de mettre de quota mais s'il n'y a pas suffisamment de monde le conseil de classe peut être reporté.

Un professeur explique également que si un professeur est absent il a souvent mis une appréciation de classe sur le bulletin qui est visionné lors du conseil.

M. Riette souligne que les parents ont assisté à tous les conseils de classe et que les comptes rendus sont bien complétés.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Riette clôt la séance à 18h50